



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 08/18

Objet

Cession de terrain à la société
Jura Trucks Services - Zone
des Chauchoux

Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

Conseil Communautaire
22 février 2018
Champvans - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 14 février 2018
Date de publication : 02 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginot, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Crétet, M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaux.

La société Jura Trucks Services, spécialisée dans l'entretien et la réparation des véhicules poids lourds, est installée aujourd'hui dans des locaux à usage d'atelier dont elle est locataire à Dole rue Général Béthouart.

Courant mai, des représentants de cette entreprise ont informé le service Développement Economique du Grand Dole de leur intention de la transférer sur la zone d'activités des Chauchoux à Foucherans.

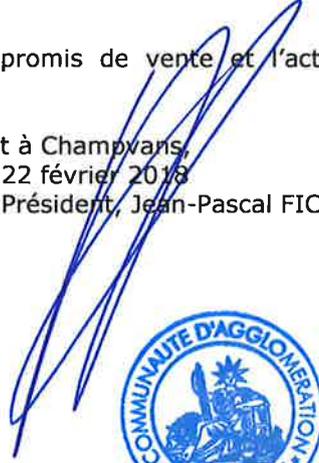
Après examen des sites d'accueil potentiels, une parcelle d'un peu moins de 8 000 m² a été retenue. Le prix de vente convenu est de 25 €/m² hors taxe augmenté de la T.V.A. sur la marge de 4,49 €/m² (la marge imposable est la différence entre le prix de vente et le prix payé par le cédant au titre de l'acquisition du terrain vendu soit 25,00 €/m² - 2,53 €/m² = 22,47 €/m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à la S.A.R.L. Jura Trucks Services domiciliée à Dole, rue Général Béthouart, ou à toute entité constituée à l'effet de réaliser son projet immobilier, de la parcelle provisoirement cadastrée à Foucherans section ZI n° 129p d'une contenance de 78a 40ca et formant le lot n° 11 du lotissement « les Chauchoux »,
- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 25,00 €/m² hors taxe, soit la somme de 196 000 € hors taxe, augmentée de la T.V.A. sur la marge d'un montant de 35 201,60 €, formant ainsi un prix toutes taxes comprises de 231 201,60 €,

- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans le respect des dispositions du P.L.U. de Foucherans et du règlement du lotissement « les Chaucheux » avant le 1^{er} juin 2018,
 - signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 1^{er} décembre 2018,
Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - débiter les travaux de construction (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration d'ouverture de chantier) au plus tard trois mois après l'obtention du permis de construire, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - terminer le chantier (situation attestée par le dépôt en mairie de Foucherans de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard douze mois après la signature de l'acte de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Fait à Champvans,
Le 22 février 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- SARL Jura Trucks Services – rue Général Béthouart – 39100 Dole
- Maître Victor VANDEL – Notaire associé – 8 rue Joseph Thoret – 39100 Dole